

Paroisse Saintes Marthe et Marie - La Ravoire

Offrande à l'occasion d'une messe – casuel et dons

Contrairement à certaines idées reçues, l'Église ne vit matériellement que de la générosité des fidèles. Le salaire des prêtres, des laïcs en mission, la formation des bénévoles, le paiement de frais de toutes sortes dépendent de vos dons.

Offrande pour une messe :

La messe n'a pas de prix. Le sacrement de l'eucharistie, comme les autres sacrements, ne s'achète ni ne se vend. Mais, dès l'origine de l'Église, les fidèles ont voulu montrer leur participation, soit par des offrandes en nature, soit par des offrandes en espèces. Ces offrandes sont destinées à participer aux besoins de l'Église et plus particulièrement à la subsistance des prêtres.

Pour qui donner une intention de messe :

La messe est une eucharistie, c'est-à-dire une action de remerciement, de louange, de joie. On peut aussi offrir de prier à d'autres occasions :

- En action de grâce pour des jeunes mariés, pour un anniversaire de mariage
- Pour un baptême, pour la venue d'un enfant, pour un anniversaire, pour une réussite à un diplôme,...
- Prier pour un défunt, un malade, une personne en difficulté...
- Pour une intention particulière

Quelle offrande donner :

La Conférence Épiscopale des Évêques a fixé le montant de l'offrande à 17€ depuis Janvier 2013.

Comment donner une intention de messe :

- Vous pouvez vous adresser aux accueils des permanences des différents presbytères
- Vous pouvez déposer dans la boîte aux lettres de la Maison Paroissiale (414 rue de l'église à La Ravoire) votre intention indiquant clairement le nom et le prénom de la personne, de la famille, du défunt, ou de l'intention particulière pour laquelle vous souhaitez prier.
- Vous pouvez donner votre intention le jour de la messe directement dans la sacristie
- Vous pouvez envoyer un mail au secrétariat de la paroisse en faisant suivre un chèque par courrier reprenant le nom de l'intention (secretariat.marthemarie@orange.fr)
- Vous pouvez, si vous le souhaitez, donner plusieurs intentions de messe à l'avance, pour un mois, pour 6 mois, pour un an.

Paroisse Saintes Marthe et Marie - La Ravoire

Casuels :

Le casuel est une somme demandée à l'occasion des mariages et des obsèques pour couvrir les dépenses occasionnées par la cérémonie (chauffage, électricité, frais généraux divers...)

1. Le mariage :

Vous allez vivre un de plus beaux jours de votre vie. Le prêtre et une équipe de bénévoles laïcs vous ont accompagnés pour vous préparer à ce sacrement. Des bénévoles vont ouvrir et préparer l'église.

Depuis Janvier 2015 le montant de l'offrande est de 200€, dont 91€ pour les services diocésains, 92€ pour la paroisse et 17€ pour une offrande de messe. Si le mariage est célébré sans eucharistie, une messe à l'intention des époux sera célébrée par la suite à une date choisie par le couple.

La quête proposée aux invités des mariés servira à aider la paroisse dans laquelle la cérémonie se déroule.

2. Les obsèques :

L'Église est à vos côtés dans les moments douloureux pour vous aider à traverser cette épreuve.

Votre paroisse vous accueille. N'hésitez pas à confier votre peine, vos doutes et vos questions à l'équipe qui vous accompagnera. Elle va vous écouter et vous guider dans ces moments douloureux. L'équipe vous aidera à préparer la célébration, à côté du prêtre elle animera les chants et les lectures.

L'offrande que vous allez donner ne sert pas à payer la célébration. Vous participez aux frais de la paroisse, et vous contribuez aussi à la mission de l'Église par la part versée au diocèse.

Depuis Janvier 2015, le montant de l'offrande est de 175€, dont 79€ pour les services diocésains, 79€ pour la paroisse et 17€ pour une offrande de messe. Si les obsèques sont célébrées sans eucharistie, une messe à l'intention du défunt sera célébrée à une date choisie par la famille.

La quête effectuée lors de la célébration servira à donner deux intentions de messe pour le défunt et pour aider le fonctionnement de la paroisse.

Si la famille désire récolter des dons pour une association, elle peut soit indiquer sa volonté sur le faire-part de décès en invitant les personnes à envoyer un chèque directement à l'association, soit effectuer une quête le jour des obsèques, à l'extérieur de l'église. Cette quête ne se substitue en aucun cas à la quête effectuée au sein de l'église et au bénéfice de la paroisse.

Paroisse Saintes Marthe et Marie - La Ravoire

Dons :

Le baptême :

Le baptême est une étape importante dans la vie : c'est un événement qui va marquer toute l'existence d'homme et de chrétien de la personne qui le reçoit. Une équipe prend du temps pour vous accompagner dans votre démarche et pour préparer la célébration. La célébration d'un baptême représente des frais importants : chauffage, éclairage, sonorisation, nettoyage, entretien des bâtiments... sans oublier le temps du prêtre et des équipes d'accompagnement. Pour couvrir ces frais, la paroisse ne peut compter que sur votre don.

Combien donner ?

Le montant de votre participation est laissé à votre appréciation. Néanmoins, l'Eglise propose des repères qui tiennent compte de la réalité des coûts. Les diocèses de Savoie suggèrent une offrande d'un montant indicatif de 50 euros. Que ceux qui le peuvent donnent plus pour permettre à l'Eglise d'accueillir ceux qui donnent moins. Votre chèque est à remettre à la paroisse et à libeller à son ordre. Quelle que soit votre participation, merci.